Pourquoi un Conseil Municipal de Jeunes ?

Constitué de collégiens de 11 à 16 ans, le CMJ leur permet d'appréhender les notions de citoyenneté, d'échange et d'engagement pendant un mandat de 2 ans.

Le CMJ actuel est installé depuis le 20 janvier 2024.

Le CMJ de la Ville d'Osny résulte de la volonté de la municipalité d'associer le plus grand nombre de jeunes, quels que soient leurs origines, leur milieu social et leurs opinions, au dialogue avec les autres, avec les adultes, et à participer à la vie de leur commune.

Il est né également de l'engagement de la municipalité à reconnaître aux jeunes la capacité d'exprimer des opinions utiles pour la collectivité, de leur donner toute la place qu'ils méritent, d'écouter et d'entendre ce qu'ils ont à dire, de les accompagner dans leurs projets.

Enfin, en référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le CMJ contribue à favoriser un accès durable à la citoyenneté.

Convention internationale des Droits de l'Enfant : les articles de références

- Article 12
  « Les États garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.»
- Article 13
  « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (…)»
- Article 14
  « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »

Préconisation de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale

- Favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation à la vie publique.
- Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives.
- Favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Qu'est-ce qu'un CMJ ?

- Il représente les jeunes de la commune d'Osny, élabore et participe à différents projets pour améliorer le quotidien de tous les habitants.
- C'est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de leur commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyens, à agir et, de ce fait, d'être initiés à une éducation à la démocratie.

Pourquoi un CMJ ?

Pour permettre aux jeunes d'appréhender la pratique de la vie citoyenne et ainsi d'encourager, de soutenir et d'inciter les initiatives civiques des jeunes Osnyssois.

- **Objectifs éducatifs :**
  - Donner le goût de l'engagement.
  - Initier au débat.
  - S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité.
  - Réconcilier les jeunes avec la Politique (éducation civique).
- **Objectifs politiques :**
  - Favoriser la participation de tous les habitants avec un souci de mixité sociale.
  - Récolter un avis consultatif sur les actions mises en place par la collectivité.
  - Renouer le dialogue avec une classe d'âge que l'on ne connait pas assez.
  - Encourager l'expression des idées pour le territoire.
  - Enrichir la politique jeunesse.

Exemples d’actions du CMJ lors du dernier mandat :

- Organisation d’évènements : Osny a un incroyable talent, la soirée casino, week-end Osny Manga.
- Participation aux diverses manifestations municipale.
- Participation aux cérémonies autour du centenaire de 14-18.
- Ravivage de la flamme du soldat inconnu sous l’Arc de Triomphe, visite du Conseil constitutionnel
- Visite de la Communauté d’Agglomération de Cergy-Pontoise et du Conseil départemental.

Comment fonctionne le CMJ ?

- Le CMJ est composé de 23 jeunes élus pour un mandat de deux ans par scrutin uninominal à un tour.
- Les jeunes élisent leurs représentants parmi la liste des candidats.
- Chaque électeur pourra élire les 17 candidats de son choix.
- Les travaux du Conseil Municipal de Jeunes reposent sur le bénévolat de ses membres.
- Sans appartenance politique, ceux-ci s’inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l’intérêt général. Les CMJ restent membres d’honneur durant le mandat suivant.
- Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques pour préparer leurs projets ensemble.
- Le CMJ est encadré par le service jeunesse de la ville d’Osny.
- Chaque jeune élu est parrainé par un élu municipal.
- Les élus adultes, les services municipaux, les enseignants et les parents d’élèves apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leurs missions.

Éthique du CMJ

Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le cadre de son fonctionnement. Il veille à préserver le caractère non partisan de ses débats.

Les jeunes Osnyssois s’engagent au cours de la campagne à n’employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit, avoir une attitude citoyenne et responsable, être honnête.

Après l’annonce des résultats, les élus s’engagent pendant leur mandat de deux ans à :

- respecter les articles réactualisés de la présente charte du CMJ et du règlement intérieur qu’ils auront élaboré et approuvé ;
- assister aux réunions plénières et aux groupes de travail ;
- toujours prévenir l’animateur du CMJ en cas d’indisponibilité ;
- participer au montage des différents projets et manifestations ;
- participer aux activités proposées ;
- écouter les autres, respecter leurs temps de parole et leurs idées ;
- œuvrer pour l’intérêt général et le bien de tous ;
- informer les jeunes de la ville de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes ;
- être le relais avec les nouveaux élus lorsqu’ils ne seront plus conseillers.

Les candidats non élus s’engagent à :

- respecter les choix des électeurs ;
- avoir une attitude citoyenne ;
- n’employer aucun discours risquant de nuire ou de blesser qui que ce soit.

Liens utiles
Trombinoscope du CMJ